

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/10/2024 - 36874 - 2022 B 14328 - 921 753 695 - A.M.T METAUX

Désignation de l'entreprise Société A.M.T METAUX Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 57 AVENUE DU GENERAL LECLERC 93120 LA COURNEUVE

Numéro SIRET * 9 2 1 7 5 3 6 9 5 0 0 0 2 9 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 4 Durée de l'exercice précédent * 0

							Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3				Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0				
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014	5 130	016	2 114		3 016							
	Immobilitisations corporelles *		028	85 419	030	9 820		75 599							
	Immobilitisations financières * (1)		040	25 500	042			25 500							
	Total I (5)		044	116 049	048	11 934		104 115							
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	54 907	070			54 907							
		Autres * (3)	072	9 878	074			9 878							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	13 566	086			13 566							
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	78 350	098			78 350							
	Total général (I+II)		110	194 399	112	11 934		182 465							
	PASSIF							Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES DETTES (4)	Capital social ou individuel *					120		8 000							
	Ecarts de réévaluation					124									
	Réserve légale					126									
	Réserves réglementées*					130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			132							
	Report à nouveau					134									
	Résultat de l'exercice					136		53 632							
	Subventions d'investissement					137									
	Provisions réglementées					140									
	Total I					142		61 632							
	Provisions pour risques et charges					154									
	Total II					156									
	Emprunts et dettes assimilées					164									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					166									
Fournisseurs et comptes rattachés					166		6 979								
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169			172		15 719						
Comptes courants d'associés					173		69 308								
Autres dettes					175		28 828								
Produits constatés d'avance					174										
Total III					176		120 833								
Total général (I + II + III)					180		182 465								
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			116 049					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

certifié conforme à l'original

Désignation de l'entreprise Société A.M.T METAUX

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			209	
Production vendue	biens	intracommunautaires	215	
	services *		217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			
Production immobilisée *				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				

13	1	1	2	2	0	2	3
210	1	268	070				
214							
218							
222							
224							
226							
230			7				
232	1	268	077				

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises) *				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				
Autres charges externes *	dont crédit bail :	- mobilier	- immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	2 695	
Rémunérations du personnel *				
Charges sociales (cf. renvoi 380)				
Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255		
Dotations aux provisions				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				

234	1	065	052	
236				
238				
240				
242		97	060	
244		3	029	
250		24	253	
252		1	529	
254		11	934	
256				
262			7	
264	1	202	863	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Charges financières				
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices *				

270	65	213		
280				
290				
294				
300				
306	11	581		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				
Provisions non déductibles *				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)				
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				

310	53	632		
312	53	632	314	
316				
318				
322				
324	11	581		
330				
251				
998				
999				

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989
Divers ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			Zone de développement prioritaire (44 septies)	993

127		Zones de restructuration de la défense (44 septies)		
991		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		
346		Créance due au report en arrière du déficit		
992		Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)		
342				
350				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				
Déficits antérieurs reportables : *				

352	65	213	354	
356				
			360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

--	--	--	--	--

370	65	213	372	
-----	----	-----	-----	--

certifié conforme à l'original

A.M.T. METAUX

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 8.000 euros

Siège social : Parc des Six Routes Bâtiment A
57 Avenue du Général Leclerc
93120 LA COURNEUVE

RCS Bobigny 921 753 695

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE ET DECISION PRISE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 53 632,48 € de la manière suivante :

Origine :

– Résultat de l'exercice.....	53 632,48 €
– Report à nouveau antérieur.....	0,00 €
– Résultat disponible	53 632,48 €

Affectation :

– à titre de dividendes.....	0 €
– au poste « Réserve légale ».....	800,00 €
– le solde du résultat disponible, soit.....	52 832,48 €
au poste « Report à nouveau »	

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

Pour extrait certifié conforme,
Le président



A.M.T. METAUX

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 8.000 euros
Siège social : Parc des Six Routes Bâtiment A
57 Avenue du Général Leclerc
93120 LA COURNEUVE

RCS Bobigny 921 753 695

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit juin à 19h00 au siège social,

Monsieur Adrian TOMBACZ, propriétaire de la totalité des 100 actions d'une valeur nominale de 80 euros chacune émises par la Société par actions simplifiée unipersonnelle A.M.T. METAUX au capital de 8 000 Euros,

Associé unique et seul président de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la Société, Monsieur Adrian TOMBACZ, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un ***bénéfice de 53 632,48 €***.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses et charges non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 53 632,48 € de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice 53 632,48 €
- Report à nouveau antérieur 0,00 €
- **Résultat disponible** **53 632,48 €**

Affectation :

- à titre de dividendes 0 €
- au poste « Réserve légale » 800,00 €
- le solde du résultat disponible, soit 52 832,48 €
au poste « Report à nouveau »

Rappel des dividendes distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



Monsieur Adrian TOMBACZ
Président – Associé Unique